

Le pilotage des réserves dans les régimes complémentaires en répartition

14e colloque du COR

Le financement du système de retraite français

Jean-Jacques Marette
Directeur général honoraire
de l'AGIRC et de l'ARRCO

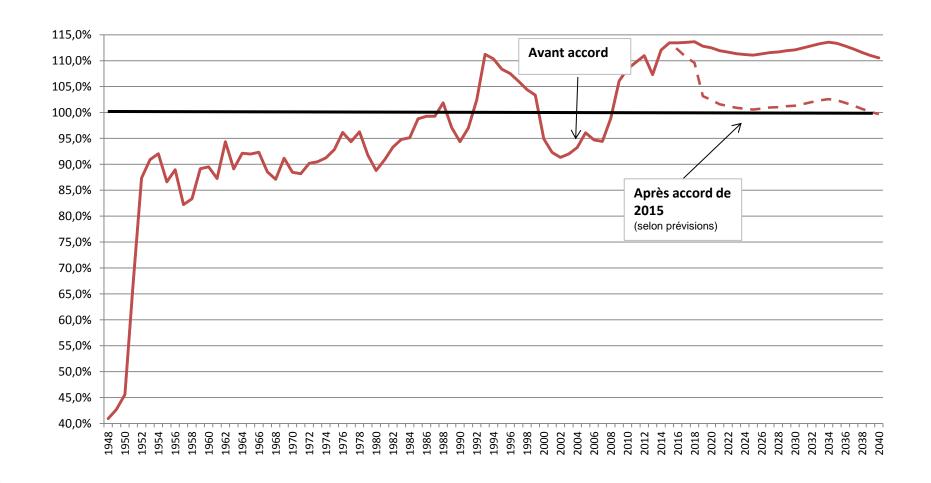


Les caractéristiques des régimes complémentaires

- Des régimes en répartition
 - La promesse du régime : les cotisations de l'année servent à financer les prestations de la même année
 - La nécessité d'un pilotage pluri-annuel pour lisser des évolutions:
 - d'ordre économique (évolution de la conjoncture)
 - ou démographique (vieillissement de la population)
- Gérés par les partenaires sociaux
 - L'obligation de l'équilibre
 - Le non recours à l'emprunt ou à la CADES

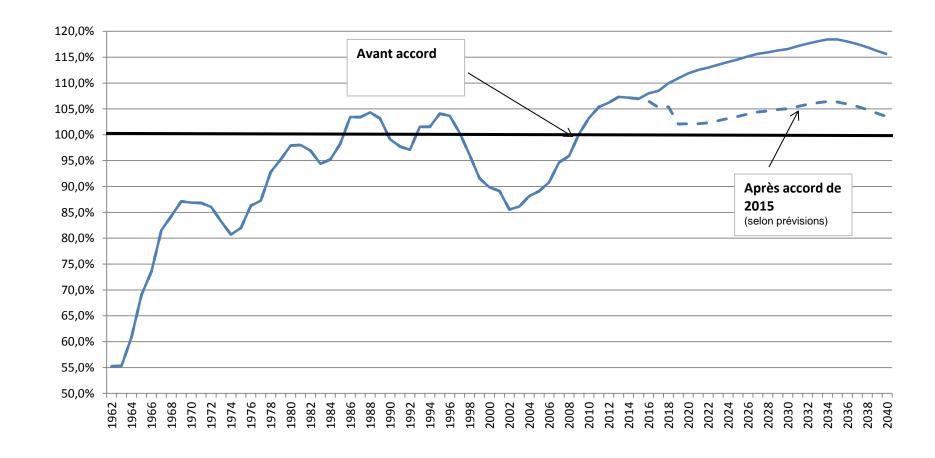


Le rapport de charge de l'AGIRC





Le rapport de charge de l'ARRCO





Réserves AGIRC-ARRCO au 31/12/2015

En milliards d'euros	AGIRC	ARRCO	TOTAL
RESERVE DE FONDS DE ROULEMENT	7,4	10,9	18,2
RESERVE DE FINANCEMENT	5,3	49,4	54,7
En mois de prestations	2,5	11,8	8,7
TOTAL DES RESERVES	12,7	60,3	72,9
PLACEMENTS (en valeur de marché)	4,3	54,7	59,0
En mois de prestations	2,1	13,0	9,4



Évolution du portefeuille en représentation de la réserve de financement AGIRC-ARRCO de 2007 à 2015

Evolution des portefeuilles-titres Agirc et Arrco 2007-2015 (en valeur de marché)				
Portefeuilles au 31-12-2	007		59 224	
Mouvements sur les portefeuilles liés à la	Excédents de trésorerie 2008-début 2009	1 667	-28 679	
trésorerie des opérations de retraite	Prélèvements de trésorerie 2009-2015	- 30 346	-20 0/9	
Gestion du bilan	Ecrêtement des réserves de gestion et d'action sociale	1 960	10 589	
	Mensualisation	8 629	10 303	
Gestion financière Valorisation des portefeuilles et autres mouvements		17 899		
Variation des portefeuilles 2007-2015		-191		
Portefeuilles au 31-12-2	015		59 033	



Le rôle des réserves

- La réserve de fonds de roulement
 - L'optimisation de cette réserve dans les accords AGIRC-ARRCO de 2011 et 2013 (la mensualisation des prestations et des cotisations)
- La réserve de financement
 - Destinée à permettre le financement complémentaire que nécessite l'équilibre pluri-annuel des opérations de retraite du fait des évolutions conjoncturelles ou des décisions prises par les Partenaires sociaux

réserve initiale

- + Valeur actuelle V.A. des cotisations de 1 à n
- + V.A. des excédents financiers de 1 à n

=

V.A. des prestations de 1 à n

+ V.A. de la réserve de l'année n



Quel horizon pour le pilotage pluri-annuel ?

- Un ratio de pérennité suppose de donner une valeur à « n »
 - De 1951 à 1977, la valeur technique du point AGIRC calculée dans la perspective d'équilibre décennal du régime
 - 30 ans pour l'IRCANTEC
 - Le délai d'épuisement prévisionnel des réserves doit être au moins égal à l'espérance de vie de la génération atteignant l'âge légal de la retraite pour le RCI
 - 15 ans pour le régime de base allemand ou dans l'accord AGIRC-ARRCO de 2015
- La différence entre l'horizon de pilotage et l'horizon « d'orientation »



Comment apprécier le minimum de réserve ?

- Le ratio de précaution (exprimé en pourcentage des prestations)
 - 1,5 mois maximum dans le régime de base allemand
 - 18 mois pour l'IRCANTEC
 - 30 mois de prestations au 31/12/2014
 - 6 mois dans l'accord AGIRC-ARRCO de 2015
 - 9 mois au 31/12/2015
- Doit tenir compte de la taille du régime et de la volatilité de son assiette



Le pilotage actif/passif dans un régime en répartition

- La fixation du passif
 - L'horizon du pilotage pluri-annuel
 - La fixation du scénario macro-économique
 - Le calendrier des impacts de décisions politiques ou paritaires
- L'allocation stratégique de l'actif qui en découle
 - La stratification des placements
 - Court terme (2 ans ?)
 - Moyen/long terme
 - L'allocation stratégique au carrefour de 3 objectifs
 - La rentabilité
 - La sécurité
 - L'utilité sociale



Conclusion

• La nécessité de formaliser les règles de pilotage ...

• ... qui doivent tenir compte des caractéristiques des régimes (modèle interne ?)



Présentation en ligne sur www.cor-retraites.fr

14e colloque du COR

Le financement du système de retraite français

